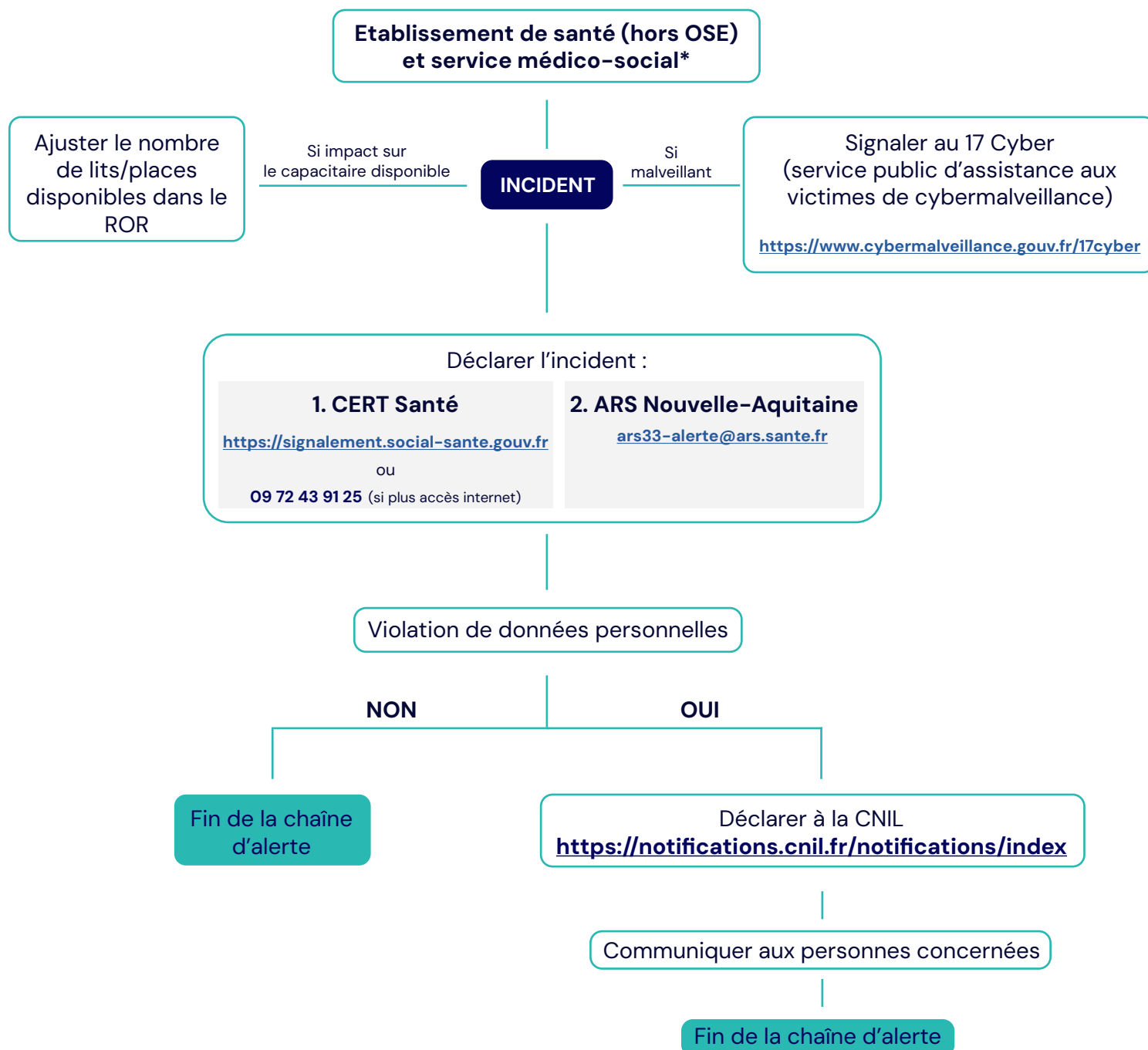


Chaîne d'alerte en cas d'incident

ETABLISSEMENT DE SANTÉ

ETABLISSEMENT ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Mai 2025



*Les établissements de santé et médico-sociaux, les hôpitaux des armées, les laboratoires de biologie médicale et les centres de radiothérapie sont soumis à l'obligation de déclarer les incidents significatifs ou graves de sécurité des systèmes d'information.